



LA FILIERE ELECTRIQUE, UN ATOUT POUR LA FRANCE

Partout sur la planète, un vaste processus d'innovation est engagé, celui d'un monde de « l'après-carbone », neutre en émissions, sans gaspillage.

L'électricité en est l'énergie incontournable : vecteur de la transition énergétique et de la transformation numérique, elle permet de répondre à de nouveaux besoins en énergie, de développer des solutions en matière de confort, de domotique ou de santé, tout en préservant notre capital environnemental.

Le consommateur, particulier, entreprise ou puissance publique, a des exigences de plus en plus fortes sur l'empreinte économique, sociale et environnementale de l'énergie qu'il consomme, mais surtout sur la qualité de service et sur les prix proposés. Ces aspirations et les incroyables progrès dans des technologies comme les énergies renouvelables, le stockage, les réseaux électriques intelligents ou les objets connectés, dessinent un futur dans lequel l'électricité apporte la solution pertinente.

La révolution digitale de l'énergie est en marche dans le monde entier. L'Europe et la France ont toute leur place pour assurer un rôle moteur et en retirer des bénéfices socio-économiques.

La France doit être acteur de la construction de l'Europe de l'énergie. Elle doit pour cela s'appuyer sur sa filière électrique d'excellence, regroupant des leaders mondiaux sur toute la chaîne de valeur – producteurs d'électricité, gestionnaires de réseaux, fabricants, distributeurs et installateurs d'équipements, fournisseurs de services d'efficacité énergétique.

Seule cette approche partenariale permettra de dégager une vision commune et structurée dans les négociations actuelles et transpositions à venir du paquet européen « Energie propre pour tous ».

Dans cette perspective, des orientations sont à prendre, résolument et collectivement, pour engager le pays dans cette voie d'avenir, autour de 5 grandes priorités.



La filière électrique rassemble **8000 entreprises** de toutes tailles, de l'entreprise unipersonnelle à la multinationale, réparties sur l'ensemble du territoire, qui regroupent près d'**1 million d'emplois directs** et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de **150 milliards d'euros** par an.

1

Réduire les consommations d'énergies les plus carbonées, seule option pour répondre à l'ambition de l'Accord de Paris.

Il faut tirer les conséquences de ce constat pour tous les instruments de politique publique, en commençant par rationaliser les dépenses publiques et donc par supprimer les **7 milliards d'euros annuels** de subventions aux énergies fossiles. C'est plus globalement toute la fiscalité qui doit être repensée en alignant l'intérêt des consommateurs et l'objectif climatique.

7
milliards d'€
dépendés
annuellement en
subventions aux
énergies fossiles¹

2

Fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs sectoriels ambitieux, en phase avec l'évolution du monde : **neutralité carbone du bâtiment, électrification de la mobilité et de l'industrie, innovations numériques.**

La priorité pour l'administration doit être une **réglementation par objectifs plutôt que par moyens**, afin de laisser aux professionnels le choix des solutions et la liberté d'innover pour atteindre ces objectifs à moindre coût. Le chantier prioritaire du bâtiment durable, en particulier, doit ainsi passer par des objectifs bas carbone ambitieux sur les constructions neuves et surtout sur la **rénovation de l'existant**. En effet, **95 %** des consommations énergétiques du bâtiment en 2030 auront lieu dans le parc déjà construit aujourd'hui !

95%
des consommations
énergétiques du
bâtiment en 2030
auront lieu dans le
parc déjà construit²

3

Accompagner de façon pérenne les collectivités territoriales, véritables terrains de réalisation des projets et de concrétisation des objectifs politiques, dans le développement de « **territoires zéro carbone** » et de « **villes intelligentes** ». Cet accompagnement pourra se faire par exemple en proposant de **réorienter les fonds de la Caisse des Dépôts et Consignations** vers ces priorités et en simplifiant l'accès pour les collectivités.

20
milliards d'€
de la CDC réservés
de 2013 à 2017 pour
les collectivités³

4

Anticiper et préparer les emplois et compétences de demain, en s'appuyant sur les stratégies des fédérations professionnelles, des entreprises et de leurs salariés, décidés à **relever ce défi de l'environnement et de l'emploi**.

En particulier, la **formation professionnelle**, enjeu majeur tant pour les salariés du secteur que pour les jeunes qui se préparent à intégrer le marché du travail, doit être **plus simple, plus lisible et plus accessible**.

65%
de la croissance
énergétique mondiale
d'ici 2040 se fera
dans l'électricité⁴

5

Faire de l'électricité un des secteurs prioritaires d'action à l'export, en conjuguant l'action de notre diplomatie, de notre secteur financier et de notre industrie. L'électricité est également un moteur pour les pays en développement. Il faut ainsi porter, en co-investissement avec les pays concernés, un plan d'électrification de l'Afrique, où **650 millions** de personnes sont privés de services essentiels par manque d'accès à l'énergie.

650
millions de personnes
n'ont pas accès à
l'énergie en Afrique⁵

A travers l'électricité, la France dispose d'une énergie propre, compétitive, et exportatrice. La filière électrique française, forte de compétences reconnues dans tous les domaines, est une filière stratégique prête à relever les défis qui l'attendent. Elle invite tous les candidats à l'élection présidentielle à apprécier à sa juste mesure l'ampleur des transformations en cours et des opportunités de développement à saisir.